

Irena Gieysztor

LA DÉMOGRAPHIE HISTORIQUE POLONAISE
(XVII^e - XVIII^e SIÈCLE): SOURCES, MÉTHODES, RÉSULTATS
ET PERSPECTIVES

En reportant l'essentiel de leur effort d'exploration, de l'histoire politique sur les rapports socio-économiques, les sciences historiques de l'après-guerre, polonaises aussi bien que mondiales, ont placé au centre d'intérêt et au premier rang des problèmes de recherches les plus urgents l'évaluation quantitative de l'état et de l'évolution du peuplement, qui sont à la fois fonction et moteur des transformations économiques et sociales. Les recherches démographiques historiques polonaises, inaugurées en Pologne au début du XIX^e siècle, n'ont pris une certaine ampleur qu'en fin du siècle, lorsque les acquisitions de la statistique démographique ont éveillé chez les historiens de l'époque l'ambition de parvenir à des réalisations analogues pour les siècles révolus. Comme les dénombremens de la population polonaise à l'échelle nationale n'avaient commencé, tout comme dans les autres pays européens, qu'aux confins du XVIII^e et du XIX^e siècle, et qu'ils avaient été au début fort incomplets, il a fallu s'appuyer, pour évaluer le peuplement de la Pologne à la fin du XVIII^e et, à plus forte raison, au XVI^e siècle, sur une source supplémentaire, à savoir l'enregistrement des revenus fiscaux (impôt foncier et fouage) répartis uniformément dans tout le pays. Aussi, les évaluations du peuplement de la Pologne de l'époque préstatistique effectuées jusqu'à présent représentent-elles une résultante de la confiance en la probité fiscale, pourtant douteuse, et des coefficients, choisis de façon subjective par différents chercheurs pour calculer, à partir de l'assiette des impôts, le nombre des contribuables et de leurs familles.

Dans la période de l'entre-deux-guerres, on est remonté plus loin dans le passé, jusqu'au XIV^e siècle, en utilisant pour les calculs démographiques des sources fiscales encore moins dignes de confiance, à savoir le denier de Saint-Pierre. Mieux, on n'a pas résisté à la tentation de s'aventurer dans de vagues estimations du peuplement des territoires polonais à l'aube de

leur organisation étatique, vers l'an 1000. Les deux décades de l'entre-deux-guerres ont apporté, d'une part, des corrections aux évaluations individuelles effectuées par périodes et, d'autre part, des tentatives de soumettre celles-ci à une critique d'ensemble en les ordonnant conformément aux tendances et aux lois du développement de la population¹.

Aussi bien les sources choisies jusqu'à présent comme base d'évaluation de la population que les coefficients adoptés pour déduire de la statistique fiscale des données démographiques ont depuis longtemps soulevé des controverses. Comme les évaluations démographiques effectuées à partir de registres fiscaux étaient accueillies avec de plus en plus de scepticisme, il a fallu les confronter, à une échelle territoriale plus restreinte, avec une source de données directes sur le mouvement de la population, à savoir les registres paroissiaux, établis en Pologne à la veille du XVII^e siècle, en vertu des décisions du concile de Trente et conservés, pour certaines paroisses, du XVII^e siècle, plus souvent du XVIII^e et presque partout du XIX^e siècle². Les registres paroissiaux, qui ont été découverts, en tant que base d'évaluation du peuplement, presque en même temps que la comptabilité fiscale, ont paru aux premiers chercheurs une source infaillible. En contestant l'utilité démographique des sources fiscales en raison de l'improbabilité générale des contribuables, ils ont admis, sans la moindre réserve, que le nombre des baptêmes enregistrés correspondait exactement à celui des naissances, et le nombre des sépultures, à celui des décès. La certitude illusoire que les inscriptions paroissiales traduisaient fidèlement la fluctuation de la population et que, par conséquent, leur exploitation était facile et ne posait pas de problèmes, entraîna de sérieuses erreurs d'interprétation. C'est ainsi que l'on expliquait la nette augmentation du nombre des inscriptions de baptême, à partir du milieu du XVIII^e siècle, par un accroissement analogue de la population ou de sa fécondité, attribué exclusivement à une élévation continue du niveau de vie, et que la montée incessante de la mortalité infantile était imputée à un affaiblissement des soins maternels, consécutif à un

¹ On trouvera une liste détaillée des publications sur ce thème dans: I. Gieysztor, *Recherches sur la démographie historique et en particulier rurale en Pologne*, « Ergon », vol. IV, 1964 p. 509 et suiv. et, du même auteur, *Research into the Demographic History of Poland*, « Acta Poloniae Historica » (abrév. A.P.H.), vol. XVIII, 1968, p. 5 et suiv. Le présent article constitue la version abrégée d'une étude plus développée, assortie d'une bibliographie plus vaste du sujet, polonaise et étrangère, et publiée sous le titre *Niebezpieczeństwa metodyczne polskich badań metrykalnych XVII - XVIII w.* [Les dangers méthodologiques des recherches polonaises sur les registres paroissiaux des XVII^e - XVIII^e siècles], « Kwartalnik Historii Kultury Materialnej » (abrév. K.H.K.M.), vol. XIX, 1971, pp. 557 - 603.

² B. Kumor, *Metryki parafialne w archiwach diecezjalnych* [Actes paroissiaux dans les archives de diocèses], K.H.K.M., vol. XIV, 1966, p. 65 et suiv.

accroissement de l'emploi des femmes⁴. Il n'en allait pas autrement quant aux tentatives d'établir, à des échelons supérieurs de l'administration ecclésiastique ou d'État, des bilans d'ensemble des statistiques paroissiales, non sélectionnées au préalable, en vue de saisir à une échelle plus large la dynamique du peuplement et les indices démographiques fondamentaux⁴. Les registres conservés étant en général incomplets à un degré très divers ces bilans ne pouvaient que donner une image déformée des tendances réelles de développement, qui auraient pu pourtant être reconstituées avec plus de vraisemblance à partir de registres sélectionnés et plus corrects.

Vers la fin de la période de l'entre-deux-guerres et, de nouveau, au cours de ces dernières années, on essaya d'insérer, dans les recherches sur le mouvement naturel des populations, une source nouvelle, à savoir les ouvrages généalogiques appelés en Pologne armoriaux⁵. Les résultats s'avèrent soit contraires à nos connaissances élémentaires, déjà solidement vérifiées, sur l'évolution de la population, soit peu convaincants en raison de leur crédibilité insuffisante et d'autres carences caractéristiques de ce genre de sources. En effet, les données qu'offrent les armoriaux dépendent entièrement, sur le plan quantitatif aussi bien que qualitatif, de la documentation accessible à leurs auteurs, et qui est bien plus riche pour les temps récents et pour les familles et individus de haute naissance que pour les temps anciens et les familles de moindre importance. Les auteurs des armoriaux consacrent de ce fait beaucoup plus d'attention aux personnes

⁴ On trouvera la bibliographie complète des recherches polonaises sur l'état civil aux confins du XIX^e et du XX^e siècle dans I. Gieysztor, *Badania demograficzne na podstawie metryk* [Recherches démographiques fondées sur les actes d'état civil], K.H.K.M., vol. X, 1962, pp. 104 - 109.

⁴ H. Wiercieński, *Próbki szperań po archiwach. Z ruchu ludności i zaludnienia na terytorium dawnego województwa lubelskiego w ciągu trzech ostatnich stuleci* [En fouillant dans les archives. Mouvement de la population et du peuplement sur les territoires de l'ancienne voïvodie de Lublin au cours des trois derniers siècles], « Rocznik Polskiego Towarzystwa Krajoznawczego », vol. IV, 1910, pp. 315 - 329; S. Hożowski, *Dynamika rozwoju zaludnienia Polski w epoce feudalnej, X - XVIII wiek* [Le rythme de développement de la population en Pologne à l'époque féodale, X^e - XVIII^e siècle], « Roczniki Dziejów Społecznych i Gospodarczych » (abrév. R.D.S.G.), vol. XIII, 1951, pp. 137 - 198.

⁵ Les travaux de T. Furtak (R.D.S.G., vol. VI, 1956, pp. 31 - 58), E. Viérose (« Przegląd Statystyczny », vol. I, 1938, pp. 87 - 101) et récemment de E. Rostworowski (« Kwartalnik Historyczny », vol. LXXVI, 1969, pp. 862 - 887). Il est vrai que le livre de L. Henry, *Les anciennes familles genevoises* (Paris 1956), fondé sur la généalogie d'une vingtaine de familles genevoises, est devenu une révélation par sa méthode statistique d'exploitation et a donné l'impulsion à de vastes recherches sur l'état civil poursuivies par l'Institut national d'études démographiques (abrév. I.N.E.D.); toutefois la valeur de la source, qui a servi de base à ce livre, est selon l'opinion de P. Goubert, éminent spécialiste en la matière, tout à fait exceptionnelle (*Beauvais et le Beauvaisis de 1600 à 1730*, vol. I, Paris 1960, p. L.).

qui avaient grandement contribué à la gloire et à la continuation de leur famille, c'est-à-dire qui, par la force des choses, avaient dû vivre jusqu'à un âge relativement avancé, bien que jusqu'au XVIII^e siècle rarement précisé. En revanche, les personnes qui n'avaient pas la qualité de transmettre le nom de la famille et dont les sources ne font que rarement mention, comme les femmes, les membres du clergé (à l'exception des plus éminents) et les personnes ayant décédé tôt ou sans laisser de progéniture, n'entraient guère dans les armoriaux. C'est ainsi que les sources généalogiques réunissent tous les défauts de l'enregistrement primitif de l'état et du mouvement de la population: données incomplètes sur les femmes et les classes de bas âge, effectifs exagérés des classes plus âgées, accroissement apparent de la natalité et de la mortalité au XVIII^e siècle, dû surtout à l'amélioration de la tenue des registres. Cependant, l'insuccès des tentatives visant à exploiter les armoriaux, comme une source supplémentaire de la démographie historique ne peut pas rester sans utilité pour les chercheurs penchés sur les registres paroissiaux. S'il est vrai, en effet, que les actes paroissiaux constituent une source infiniment plus complète que les armoriaux, ils n'en révèlent pas moins, en matière de statistique démographique, des déformations analogues, quoique plus difficiles à percevoir, et qui tiennent à l'inégalité des lacunes que l'on relève dans les enregistrements paroissiaux sur le plan chronologique, territorial, social et aussi selon le genre de faits enregistrés¹.

On peut parler d'un véritable tournant dans l'histoire des recherches polonaises sur l'état civil à partir du moment où l'existence des lacunes dans les anciens registres fut constatée de manière irréfutable et que l'on parvint, pour les débuts du XVIII^e siècle, à en saisir les carences en chiffres, par rapport à la fin du même siècle². Une autre réalisation d'importance consista, dans les premières années de l'après-guerre, à exploiter conjointement

¹ L'enregistrement polonais empire depuis le milieu du XVII^e jusqu'aux années vingt du XVIII^e siècle, puis, progressivement, s'améliore; on observe un meilleur enregistrement sur les territoires plus riches et parmi les couches plus aisées, les inscriptions les plus exactes sont celles des mariages, viennent ensuite les baptêmes et, en dernière place, les sépultures.

² E. Viérose, *Przyczynę do demografii wsi polskiej w wieku XVIII* [Contribution à la démographie de la campagne polonaise au XVIII^e siècle], R.D.S.G., vol. XIV, 1952, pp. 122 - 135. En s'appuyant sur les actes d'une seule paroisse (env. 1000 habitants), l'auteur a constaté que le doublement des inscriptions des baptêmes, dans les années 1720 - 1800, résultait non pas d'un doublement de la population, impossible en effet, mais d'une amélioration de l'enregistrement. La poussée bien plus modeste des mariages, dans la même période, d'une fois et demie témoigne d'un meilleur enregistrement de ces derniers. L'auteur définit la proportion des naissances non enregistrées à 25% au moins, pour les années 1720 - 1767, et à environ 20%, pour les années 1787 - 1799; il a démontré en outre que l'enregistrement était plus complet

tement les listes fiscales des maisons et la statistique paroissiale datant de la fin du XVI^e et des débuts du XVII^e siècle, et provenant de quatre paroisses de Poznań, l'un des plus importants centres urbains de la Pologne à l'époque (env. 20 000 habitants)⁸. Certes, le taux de natalité urbaine extrêmement bas — 33 pour mille — obtenu par la comparaison du nombre des baptêmes (provenant de quatre registres paroissiaux d'une valeur inégale et, de surcroît, corrigés de façon subjective) avec les chiffres de la population (obtenus par un collage de trois évaluations douteuses) ne peut plus convaincre aujourd'hui⁹, pas plus que la thèse visant à établir un rapport entre l'aisance et la natalité, alors que les chiffres invoqués à l'appui s'expliquent par l'enregistrement plus systématique des nouveau-nés issus de familles plus riches¹⁰; il n'en reste pas moins que ce travail apporta aux recherches sur l'état civil de sérieuses valeurs méthodologiques. La conscience des imperfections des registres paroissiaux, en même temps que des oscillations de leur exactitude, les propositions relatives aux corrections et aux déductions à deux variantes — réplique du principe historique *post quem et ante quem*¹¹ — sont autant d'apports au « métier » de l'historien de l'état civil.

En dépit de toutes ces entreprises, les recherches polonaises sur l'état civil n'ont guère pris d'essor jusqu'à ces dernières années. La raison en réside avant tout dans le nombre restreint et la dispersion des livres paroissiaux conservés dont une partie seulement se trouvent réunis dans les archives de diocèse, alors que d'autres demeurent dans les paroisses où ils sont difficilement accessibles. L'ensemble des matériaux conservés n'est pas inventorié jusqu'à ce jour et le choix du sujet de recherches dépend plus d'un hasard que de la réelle valeur des sources correspondantes, c'est-à-dire de la continuité des séries conservées et de l'intégralité de l'enregistrement. Ce qui freine aussi l'expansion de ces recherches c'est qu'elles demandent un temps considérable sans aucun rapport avec l'importance de leurs résultats qui se limitent en général à une seule paroisse et,

pour le centre de la paroisse que pour les autres villages et a établi que l'indice B/M (baptêmes par mariage) était de 5,77, pour les années 1800 - 1812, et de 5,08, pour les années 1787 - 1799.

⁸ S. W a s z a k, *Dzielnosc rodziny mieszczańskiej i ruch naturalny ludności miasta Poznania w końcu XVI i w XVII wieku* [La fécondité de la famille citadine et le mouvement naturel de la population de la ville de Poznań à la fin du XVI^e et au XVII^e siècle], R.D.S.G., vol. XVI, pp. 316 - 348.

⁹ Cf. les abondants matériaux comparatifs de plusieurs villes européennes, réunis par R. M o l s, *Introduction à la démographie historique de villes d'Europe du XIV^e au XVIII^e siècle*, Louvain 1954 - 1956, vol. II, pp. 287 - 330 et suiv.; vol. III, pp. 207 - 211.

¹⁰ I. G i e y s z t o r, *Niebezpieczeństwa ...* [Les dangers ...], pp. 567 et suiv., 596.

¹¹ Cf. W. K u l a, *Problemy i metody historii gospodarczej* [Problèmes et méthodes de l'histoire économique], Warszawa 1963, p. 388.

à défaut de critères établis, prêtent facilement à contestation. Ce n'est que dans la dernière décade que l'on vit paraître plusieurs publications qui devinrent l'objet d'une vive discussion, poursuivie d'abord sous les auspices de l'Institut d'histoire de la culture matérielle ainsi que dans le trimestriel « *Kwartalnik Historii Kultury Materialnej* », puis, à partir de 1964, dans la Section de démographie historique qui venait d'être créée au Comité des sciences démographiques de l'Académie polonaise des sciences (P.A.N.) ainsi que dans son organe « *Przeszłość Demograficzna Polski* ». La discussion organisée en 1961 prit pour point de départ une monographie consacrée à une paroisse mixte, mi-urbaine mi-rurale (de l'ordre de 3000 habitants, dont la moitié des citadins) où sont conservées deux séries d'actes: l'une de mariages, du début du XVII^e siècle jusqu'à 1825 (avec quelques interruptions négligeables), l'autre, bien moins complète, de baptêmes (interruptions de 1618 à 1657 et de 1741 à 1781)¹². L'auteur utilisa également la liste des habitants de cette ville, de la fin du XVIII^e siècle, ainsi que la totalité de la documentation fiscale. Sans se livrer à une analyse critique de ces sources, l'auteur évalua, en plusieurs tranches chronologiques, non seulement la population de toute la paroisse, mais aussi celle de différents villages, à un habitant près, en même temps que les taux parallèles de natalité et de nuptialité, à un dixième de pour mille près. Le fait que ces indices s'avèrent quelque peu exagérés (respectivement au-dessus de 50 pour mille et de 10 pour mille) atteste que la sous-estimation des effectifs de la population dépassait les lacunes de l'enregistrement paroissial. En revanche, il ne semble pas que l'on puisse se fier à l'exactitude des taux indiqués (ils résultent en effet d'une conjonction d'informations incomplètes et d'évaluations incertaines) et, a fortiori, à l'interprétation hasardeuse des différences qui les séparent tant sur le plan de l'évolution qu'en ce qui concerne les particularités économiques de chacune des petites localités étudiées. Le fait que l'auteur a recouru aux méthodes statistiques pour l'étude de petites collectivités — opération toujours à déconseiller — ne parle pas non plus en faveur de la précision de ses estimations microstatistiques. La discussion autour de cette première publication importante basée sur des actes paroissiaux¹³ démontra la nécessité urgente d'inventorier les dossiers paroissiaux,

¹² A. Szczypiorski, *Ludność parafii Daleszyce powiatu kieleckiego w latach 1608 - 1625* [La population de la paroisse de Daleszyce du district de Kielce dans les années 1608 - 1625], dans: *Studia z dziejów gospodarstwa wiejskiego* [Études sur l'histoire de l'économie rurale], vol. VI, Warszawa 1963, fasc. 1; cf. la critique de cette publication par I. Gieysztor, *Od metryk do szacunków ludności* [Des registres paroissiaux aux évaluations de la population], K.H.K.M., vol. XII, 1964, pp. 283 - 298.

¹³ K.H.K.M., vol. X, 1962, pp. 53 - 119; v. aussi « *Sbornik arhivnih praci* », vol. XX, 1970, pp. 425 - 457 et « *Anuarul Institutului de Istorie si Arheologie "A. D. Xenopol"* », vol. VI, 1969, pp. 269 - 272.

qui fondent d'année en année, et de procéder à une sélection des paroisses qui se prêtent le mieux à l'étude, tant par la longueur de leurs séries de registres que par l'intégralité de l'enregistrement; il est devenu non moins urgent de mettre sur pied des principes de prospection détaillés afin d'uniformiser les méthodes de recherches ¹⁴.

Dans les trois premiers volumes de « *Przeszłość Demograficzna Polski* », créée en 1967, on a publié en 1967 - 1970 quatre articles qui présentent le bilan des recherches individuelles sur les livres paroissiaux ¹⁵. Seul l'article consacré à la population d'une grande paroisse rurale de la région de Lublin (env. 2500 habitants) fait preuve de vigilance à l'égard des lacunes de l'enregistrement ¹⁶. L'auteur soumet celui-ci à plusieurs contrôles ingénieux et détermine l'importance des lacunes dans chacune des trois séries d'inscriptions. Une nouveauté méthodologique est à signaler: l'auteur élimine les baptêmes des enfants venant des localités voisines qui ne faisaient pas partie de la paroisse et ne bénéficiaient que sporadiquement de ses services, mais il tient compte, en revanche, des enfants aborigènes qui avaient reçu le baptême et avaient été enregistrés dans une paroisse voisine. La différence numérique entre les deux catégories d'inscriptions pourrait en effet déformer l'indice de natalité B/M ¹⁷. Toutefois, ayant constaté, pour les années 1697 - 1865, l'absence des actes de baptêmes de plus de la moitié des habitants et ceux de sépultures d'environ 70⁰/₀ — circonstances proprement révélatrices — l'auteur s'égare dans un groupement arbitraire

¹⁴ La Section de démographie historique a entrepris l'inventaire des registres paroissiaux conservés et élaborés des fiches en vue d'en uniformiser la méthode. On a établi aussi les principes de collection des matériaux ainsi que des formulaires-types de mariage, de naissance et de décès; cf. S. H o s z o w s k i, Z. S u ł o w s k i, *Ewidencja ruchu naturalnego ludności oparta na dawnych metrykach parafialnych* [Étude du mouvement naturel de la population, fondée sur les anciens actes paroissiaux], «Przeszłość Demograficzna Polski» (abrég. P.D.P.), vol. IV, 1971, pp. 8 - 20.

¹⁵ L'un de ces articles, celui de K. M i k, *Ruch naturalny i rozwój zaludnienia Krakowa w drugiej połowie XVIII w.* [Le mouvement naturel et le développement du peuplement de Cracovie dans la seconde moitié du XVIII^e siècle], P.D.P., vol. II, 1969, pp. 119 - 137, qui n'a que la valeur d'une information de source (nombres des baptêmes de douze paroisses urbaines et mi-urbaines mi-rurales, en liaison avec les données des dénombremments de 1787 et 1790), a été l'objet d'une analyse critique de ma part (K.H.K.M., vol. XIX, 1971, p. 570 et suiv.).

¹⁶ J. K o w a l c z y k, *Wartość źródłowa metryk parafii Serniki (pow. Lubartów) z lat 1697 - 1865* [La valeur documentaire des registres de la paroisse de Serniki, district de Lubartów, des années 1697 - 1865], P.D.P., vol. III, 1970, pp. 63 - 113. Trois séries continues conservées: des baptêmes depuis 1697, des mariages depuis 1713, des décès depuis 1721.

¹⁷ Z. S u ł o w s k i l'a signalé plus tôt encore: *O właściwą metodę wykorzystywania metryk kościelnych dla badań demograficznych* [Pour une méthode correcte d'exploitation des registres ecclésiastiques dans les recherches démographiques], K.H.K.M., vol. X, 1962, p. 84.

des causes qui ont contribué aux insuffisances patentes de l'enregistrement. L'argument généralement admis, et qui tend à mettre les carences de l'enregistrement au compte de migrations présumées, ne semble et agricole de la paroisse. Le taux de fécondité quasi idéal (50 pour mille environ), déduit par l'auteur, résulte du fait que les lacunes de l'enregistrement des baptêmes (dont témoigne la confrontation des indices B/M) et celles du recensement de 1787, que l'auteur a tort d'accepter sans la moindre correction, arrivent presque à se neutraliser.

L'article consacré à une paroisse de la Grande-Pologne, embrassant une bourgade (env. 500 habitants) et les villages voisins (env. 2000 habitants)¹⁸, tant dans sa partie concernant l'état de la population que dans celle qui en analyse le mouvement, frappe par le contraste entre la manière habile de traiter la matière — et dont on trouvera une illustration dans la profusion de tableaux exhaustifs — et les insuffisances dans l'interprétation et notamment la critique de la crédibilité aussi bien des sources que des résultats obtenus. L'auteur relève elle-même l'invraisemblance des taux de natalité et de mortalité, mais cela ne l'empêche pas d'en déduire un taux d'accroissement naturel encore moins vraisemblable ainsi que des faux chiffres d'accroissement réel et naturel dont elle explique les divergences, comme de bien entendu, par les fameuses migrations. Tout en rendant hommage à l'immense travail accompli par l'auteur, on ne peut que constater, en dépit d'une forme extérieure admirable, que les résultats portant sur le fond du problème pèchent par les carences des sources utilisées et, à défaut d'un commentaire critique, risquent de nous induire en erreur plutôt que de consolider nos connaissances sur les processus démographiques du passé.

Le dernier article concerne une station climatique d'altitude (1000 - 2600 habitants) dans les années 1850 - 1950¹⁹. L'existence des sources plus sûres ainsi que la compétence de l'auteur en matière de statistique laissaient espérer des résultats méthodologiques plus vastes. Malheureusement, à la lecture de l'article, on ne comprend que mieux la difficulté, déjà évoquée plus haut, de trouver un langage commun entre statisticiens et historiens, qui faciliterait la solution des problèmes qui préoccupent l'historien de l'état civil des temps révolus. L'historien se sent égaré non

¹⁸ E. Brodnicka, *Ludność parafii Wieleń nad Notecią w drugiej połowie XVIII w.* [La population de la paroisse de Wieleń-sur-Notec dans la seconde moitié du XVIII^e siècle], P.D.P., vol. II, 1969, pp. 177 - 215; vol. III, 1970, pp. 179 - 202. Actes de baptême conservés depuis 1606, actes de mariage, depuis 1619, de décès, depuis 1606.

¹⁹ K. Zając, *Studium nad ruchem naturalnym miasta Rymanowa w świetle ksiąg parafialnych z lat 1850 - 1950* [Étude sur le mouvement naturel de la ville de Rymanów à la lumière des registres paroissiaux de 1850 - 1950], P.D.P., vol. III, 1970, pp. 143 - 177.

seulement par l'étendue du sujet traité, à laquelle ne répond guère la documentation préstatistique, mais aussi par la méthode qui consiste à présenter l'évolution démographique sous forme d'équations de tendances dont l'origine et l'utilité lui semblent pareillement obscures. La disproportion entre une statistique étendue au-delà des possibilités que peuvent offrir les sources de l'époque préstatistique, et les insuffisances d'interprétations, ne peut que soulever de sérieuses objections de sa part. Son scepticisme est d'autant plus justifié que, dans le cas de l'étude qui nous intéresse, même l'emploi de méthodes statistiques modernes ne parvient pas à suppléer aux défauts des sources, défauts qui, même s'ils sont bien moins nombreux qu'à l'époque précédente, n'en conduisent pas moins à des conclusions erronées, telles que, par exemple, taux de natalité démesurés, en raison sans doute des chiffres de population incomplets, ou l'accroissement de la population d'une régularité étonnante: de 176 habitants pour chaque décennie de la période étudiée!

L'application mécanique du système d'instruments de précision mis sur pied par la statistique moderne à l'étude des matériaux statistiques historiques d'une qualité généralement médiocre, laisse-t-elle augurer un réel progrès ou bien ne risque-t-elle pas plutôt d'amener les recherches dans une impasse¹⁰? Après la période d'engouement pour les possibilités qu'offre la statistique contemporaine, n'est-il pas temps d'en restreindre raisonnablement l'application, dans l'étude du processus historique, pour reporter l'effort principal sur les négligences en matière de notre connaissance des sources¹¹? C'est la critique préalable de la crédibilité des sources qui doit en premier lieu déterminer aussi bien la portée d'un programme de recherches réaliste, c'est-à-dire promettant des résultats valables, que le choix de méthodes appropriées. L'ignorance des défauts des sources se venge en

¹⁰ J'évoque (K.H.K.M., vol. XIX, 1971, p. 557 et suiv.) des doutes analogues à propos de l'application des méthodes statistiques modernes à d'autres disciplines historiques, en citant aussi la polémique ouest-européenne au sujet de la rentabilité de l'application des ordinateurs aux recherches démographiques historiques.

¹¹ La série d'articles de S. B o r o w s k i, consacrée aux sources statistiques (« *Studia Źródłoznawcze* », vol. IX, 1964, pp. 1 - 13; vol. X, 1965, pp. 69 - 100; vol. XII, 1967, pp. 1 - 8) constitue une introduction théorique aux recherches ultérieures. T. Ł a d o g ó r s k i, dans *Ruch naturalny ludności Śląska w latach 1816 - 1849* [Le mouvement naturel de la population de Silésie dans les années 1816 - 1849] (P.D.P., vol. IV, 1971, p. 61 et suiv.), souligne, lui aussi, les grands risques d'erreur qu'entraîne la trop grande crédulité des démographes devant les statistiques parfois incomplètes jusqu'au XIX^e siècle. L'importance de la critique liminaire des sources statistiques est soulignée dernièrement par J. Ł u k a s i e w i c z, *O strukturze agrarnej Królestwa Polskiego po uwłaszczeniu* [La structure agraire du Royaume de Pologne après la réforme paysanne] « *Przegląd Historyczny* », vol. LXIII, 1971, pp. 294 - 315.

effet, en dépit de l'emploi de méthodes contemporaines complexes, en nous faisant perdre trop de temps pour n'arriver qu'à des résultats contestables.

Le trait commun de tous les enregistrements historiques est l'infériorité de leur nombre d'inscriptions par rapport au nombre réel des faits correspondants¹². On peut attribuer ce rabaissement des chiffres à des causes diverses: avantages matériels découlant d'une dissimulation de l'ex-cédant, relâchement de la discipline administrative, calamités naturelles entravant le fonctionnement normal de la paroisse, pénurie de cadres, négligence individuelle ou simple oubli. Les ordonnances administratives avaient pour effet d'améliorer les registres pour un temps plus ou moins long, mais pour en assurer en permanence une tenue appropriée, il aurait fallu disposer d'un appareil de contrôle compétent, nanti d'un pouvoir de sanctions pénales. Or, jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, il n'y avait eu en Pologne aucune possibilité réelle de créer un tel appareil et, plus tard, l'organisation aussi bien du système d'enregistrement que de celui de contrôle avança assez lentement, sans donner dans l'immédiat des résultats souhaités.

Je commencerai l'évaluation de l'intégralité des registres paroissiaux des XVII^e - XVIII^e siècles par un rappel de quelques constatations relatives à la période de l'entre-deux-guerres et qui permettent certaines conclusions rétrospectives. Encore dans les années 1927 - 1928, 10 - 12% en moyenne des enfants décédés avant d'atteindre un an ne figuraient pas dans les actes de naissance; le nombre réel des enfants juifs était de 65% supérieur au nombre enregistré (de 44% pour les garçons et de presque 100% pour les filles); souvent, on enterrait les morts (des enfants surtout) sans qu'un acte de décès fût présenté, afin d'économiser les paiements exigés par le clergé¹³. Avant la Première Guerre mondiale, les variations des chiffres de la population reflétaient dans une grande mesure celles de la tenue des registres. La brusque poussée de la population, dans les années 1867 - 1868, était due uniquement à la révision de l'enregistrement, tout comme les chutes des statistiques de population, dans les années des crises politiques — 1830, 1863, 1905 — s'expliquent pour beaucoup par un relâchement de l'enregistrement. Les recherches structurales, à partir des statistiques du XIX^e siècle, sur le sexe, l'âge, l'état civil, les professions, apportent des

¹² Plus amplement à ce sujet, cf. I. Gieysztor, *Niebezpieczeństwa ... [Les dangers ...]*, p. 561.

¹³ S. Sulc, *Dokładność rejestracji urodzeń i zgonów [L'exactitude de l'enregistrement des naissances et des décès]*, dans: *Problemy demograficzne Polski [Problèmes démographiques de la Pologne]*, Warszawa 1936, pp. 133 - 157.

résultats encore moins exacts que dans le cas des chiffres globaux²⁴. Dans la statistique du Royaume de Pologne, qui attend encore son évaluation critique, une nette amélioration ne peut être observée qu'à partir des années soixante-dix du XIX^e siècle; dans la statistique prussienne, la plus correcte de la Pologne démembrée, ce « seuil » de l'exactitude est constitué par le recensement de 1840²⁵.

On comprend à la lumière de ces constatations que les anciennes statistiques démographiques demandent à être examinées avec une vigilance soutenue et que les conclusions que l'on en tire doivent être formulées avec une extrême prudence. Que faut-il faire alors pour, sinon éviter, du moins réduire les erreurs des démographes obligés de travailler sur des documents paroissiaux bien plus pauvres encore et bien moins exacts que ceux du XIX^e siècle? Qu'il me soit permis de citer, en guise de réponse, l'opinion d'un savant français, excellent connaisseur de l'ancien enregistrement paroissial, qui relève en ces termes l'importance fondamentale de la critique des sources: « Les premiers principes qui s'imposent sont ceux de la plus banale critique des sources: depuis l'heuristique jusqu'aux rapprochements et analogies. A lire des ouvrages récents qui triturent des chiffres sans même les avoir critiqués, on se rend compte qu'il devient de plus en plus original de défendre des idées banales »²⁶.

On pourrait dire sans crainte d'exagérer que les différences qualitatives qui séparent les registres paroissiaux ouest-européens des nôtres évoquent celles qui séparent, en Pologne, comme nous l'avons indiqué plus haut, les actes paroissiaux, des armoriaux. C'est pourquoi, de même que les déformations statistiques des armoriaux s'avèrent fort instructives pour l'étude des documents paroissiaux, de même les irrégularités de l'état et du mouvement de la population, décelées dans nos matériaux, pourraient servir de clé à l'évaluation de l'intégralité des listes et des registres paroissiaux.

²⁴ S. Szulc, *Wartość materiałów statystycznych dotyczących stanu ludności Królestwa Polskiego* [La valeur des matériaux statistiques concernant l'état de la population du Royaume de Pologne], Warszawa 1920, pp. 40 - 49; B. Bornstein, *Analiza krytyczna ruchu naturalnego ludności b. Królestwa Polskiego* [Analyse critique du mouvement naturel de la population de l'ancien Royaume de Pologne], « Miesięcznik Statystyczny », vol. I, 1920, p. 209 et suiv.

²⁵ T. Ładogórski, *Złudzenia pruskiej statystyki pierwszej połowy XIX w. i pierwsze próby jej korekty na Śląsku* [Les illusions de la statistique prussienne de la première moitié du XIX^e siècle et les premiers efforts en vue de la corriger en Silésie], P.D.P., vol. III, 1970, p. 3 et suiv.

²⁶ Intervention de P. G o u b e r t au Congrès international de démographie historique à Liège, *Problèmes de mortalité. Méthodes, sources et bibliographie historique*, p. 44 et 84. De même, F. B r a u d e l (« Annales E.S.C. », 1963, p. 769) précise que les méthodes statistiques ne sont pour les historiens qu'un échafaudage servant à la construction de l'édifice de l'histoire.

siaux ouest-européens, bien plus corrects que les nôtres, l'évaluation que réclame l'historien français cité plus haut, mais que les statisticiens réunis autour de l'Institut national de recherches démographiques semblent n'avoir qu'insuffisamment réalisée, du moins dans leurs entreprises initiales¹⁷. Aussi, lorsque, après avoir été aux prises, durant des années, avec la statistique paroissiale polonaise, je parcours de nouveau les publications ouest-européennes, principalement françaises, qui m'avaient naguère éblouie et incitée à entreprendre des études analogues sur les matériaux polonais; c'est d'un oeil bien plus exercée que je décèle aujourd'hui certaines fissures aux points névralgiques de la statistique de démographie historique¹⁸.

Pour évaluer la crédibilité d'une source historique, on cherche habituellement à en connaître l'auteur ou les auteurs, à connaître aussi les raisons et les circonstances auxquelles elle doit son apparition. Outre d'analyser les principes de rédaction de la documentation sérielle étudiée et l'efficacité de l'administration qui l'a rédigée, on dispose d'un instrument fort important pour en vérifier la valeur, à savoir les méthodes statistiques, permettant de dévoiler des défauts dissimulés qui resteraient autrement inaperçus. Si l'on admettait jusqu'à présent avec tant de confiance l'intégralité des registres paroissiaux polonais, c'était parce que l'on attribuait au clergé d'il y a 200 à 300 ans la méticulosité et la discipline dont fait preuve, dans la tenue des actes ecclésiastiques, le clergé contemporain. C'est là pourtant une opinion tout à fait erronée. Les modèles du clergé tels que les définit la législation synodale des XVI^e - XVII^e siècles sont démentis par les rapports des visiteurs ecclésiastiques, sans parler des « héros négatifs » de procès intentés devant les tribunaux épiscopaux¹⁹. Au seuil du XVII^e siècle, l'évêque de Płock taxa le clergé paroissial qui lui était subordonné d'« hommes incultes et obscurs, livrés à la beuverie et la débauche »; on peut douter que les décades suivantes eussent pu apporter un changement tant soit plus sérieux sur ce chapitre, le siècle entier

¹⁷ Ce n'est que tout récemment que L. Henry a consacré la partie liminaire de son *Manuel de démographie historique* (Paris 1968) à la critique des sources, en recommandant, pour vérifier celles-ci, de recourir amplement aux méthodes statistiques.

¹⁸ On peut citer, à titre d'exemple, des publications françaises éveillant les mêmes réserves que les études polonaises, tant en ce qui concerne les sources de base que les résultats obtenus: P. Valmary, *Familles paysannes au XVIII^e siècle en Bas-Quercy*, Paris 1965, ainsi que le résumé de sept thèses de licence de l'Université de Toulouse, rédigé par A. Godéhot et S. Moncassin, *Démographie et subsistance en Languedoc du XVIII^e au début du XIX^e siècle*, « Bulletin d'Histoire Économique et Sociale de la Révolution française », Paris 1965, p. 49.

¹⁹ Cf. S. Litak, *Kościół w Polsce [L'Église en Pologne]*, vol. II, Kraków 1969, pp. 294 - 379; l'ouvrage contient également une liste de la littérature du sujet.

étant rempli de pestes et de guerres, ou des deux à la fois, qui engendraient une désorganisation croissante dans tous les domaines. Ce n'est que vers le milieu du XVIII^e siècle que l'on assiste à une nette amélioration du personnel paroissial et de son fonctionnement.

La pauvreté de la paroisse avait en général pour corollaire la pauvreté intellectuelle et le bas niveau moral du curé qui, même aidé de son vicaire, si tant est qu'il pût se permettre d'en engager un à ses propres frais, n'arrivait qu'avec peine à s'acquitter de ses devoirs paroissiaux, dans une paroisse dont l'étendue était bien plus vaste qu'aujourd'hui et que dans les pays occidentaux de l'époque³⁰, alors que les revenus demeuraient bien plus modestes qu'ils ne l'eussent tous les deux souhaité. Là où toutes les fonctions incombaient à une seule personne, une simple maladie, la vieillesse ou la mort du curé, son départ ou sa fuite comme cela arrivait parfois, suffisaient à réduire sinon à interrompre l'activité religieuse de la paroisse et, à plus forte raison, l'enregistrement, qui devaient alors s'effectuer partiellement dans une paroisse voisine. Quant aux paroisses riches, elles avaient en général à leur tête un homme important, tant en raison de son état et des ses attaches, que de son instruction, et qui se contentait en principe de toucher les revenus qui lui étaient dus, le plus souvent de plusieurs bénéfiques, ne résidant que rarement dans l'une de ses paroisses; les devoirs pastoraux de tous les jours étaient expédiés par le commendataire, le vicaire ou des mansionnaires qui, d'habitude fort mal rémunérés, devaient sans doute s'épier jalousement sur ce point.

Le principe de la gratuité des sacrements (seuls les dons volontaires étant permis), proclamé par tous les synodes successifs — et cette réitération à elle seule en dit long sur la situation réelle en la matière — semble, à la lumière de visites ultérieures, être resté presque partout lettre morte. Les taxes perçues à ce jour par le clergé pour les mariages, les baptêmes et en particulier les sépultures poussaient, jusqu'au XIX^e siècle, les couches pauvres de la population à recourir le moins possible, sinon à renoncer, à ces cérémonies religieuses, afin d'économiser les dépenses qu'elles entraînaient³¹. Même sur les territoires relevant de la statistique prus-

³⁰ Dans la seconde moitié du XVI^e siècle, les paroisses polonaises s'étendaient, en moyenne, sur une superficie d'environ 50 - 60 km², mais celles habitées par les petits nobles atteignaient même 200 - 300 km². Plus la région était riche, plus prononcé était le processus de division; plus la région était pauvre, plus elle comptait de paroisses de dimensions archaïques. Il en allait de même pour les unités supérieures de l'administration ecclésiastique et notamment les diocèses dont les dimensions très inégales (3,3 - 7,8 mille km²) — ce qui entraînait différentes formes de gestion et de contrôle administratif — dépassaient largement les diocèses ouest-européens.

³¹ Ce sont les sépultures que le clergé se faisait payer le plus cher. Et c'est cette rentabilité précisément qui incitait le clergé, peu pressé de l'étaler au grand jour, à en négliger l'enregistrement. D'autre part, les paroissiens, ceux surtout auxquels les

sienne, la meilleure de toutes, l'enregistrement des décès resta incomplet jusqu'à 1825³²; pour le reste de la République nobiliaire, il ne présente, jusqu'au milieu du XVIII^e siècle, aucune valeur statistique. Il est donc grand temps de finir avec la conviction que le nombre des baptêmes enregistrés, avant le XIX^e siècle, concordait avec le nombre réel des naissances³³, et de soumettre à une analyse critique même l'intégralité des actes de mariages, les mieux tenus en raison de leur importance sociale. Autrement, la précision des calculs statistiques, qui requiert un travail énorme, mais ne peut que s'appuyer sur des matériaux incomplets, risque de nous égarer.

Il est donc permis de se demander, vu le coût du baptême à l'église³⁴, si la population pauvre ne se contentait pas de l'ondolement, reconnu par l'Église comme efficace du point de vue religieux, jusqu'au moment de s'assurer que la vie du nouveau-né n'était pas menacée d'une mort rapide. Je ne pense pas que cette hypothèse soit démentie par les dépositions des curés au cours de visites, à la fin du XVIII^e siècle, pas plus que par le fait que la date de naissance ne précède, sur les actes paroissiaux, que de quelques jours tout au plus celle du baptême. Jusqu'au moment où l'établissement exact et officiellement certifié de la date de naissance ne fût devenu

décédés n'avaient rien laissé ou pas grand-chose, inclinaient à éviter les services onéreux du curé, dont les frais, étant donné une très forte mortalité en particulier des nouveau-nés et des enfants, auraient pu ruiner plus d'une famille. Jusqu'à la fin du XIX^e siècle — nos belles-lettres en fournissent de nombreux exemples — on enterrait souvent les enfants par ses propres soins à proximité de la maison, dans le jardin, ou le bois voisin. Les registres des décès demeurent tout aussi incomplets dans toute l'Europe occidentale jusqu'aux années trente du XVIII^e siècle. L'enregistrement des décès en France n'est considéré comme complet qu'à partir de 1737 (à la suite des ordonnances ecclésiastiques de l'année précédente), mais dans le sud du pays, on trouve des lacunes à cet égard jusqu'au XIX^e siècle; cf. R. B a e h r e l, *Une croissance: la Basse-Provence rurale (fin du XVI^e siècle - 1789)*, Paris 1961, p. 256. La date 1736 indique aussi un tournant dans l'enregistrement paroissial scandinave; cf. H. G i l l e, *The Demographic History of the Northern of the European Countries in the Eighteenth Century*, « Population Studies », vol. III, 1949, p. 60 et suiv.; M. D r a k e, *Population and Society in Norway 1735 - 1865*, Cambridge 1969.

³² Cf. S. B o r o w s k i, *Rozwój demograficzny i problem maltuzjański na ziemiach polskich pod panowaniem niemieckim w latach 1807 - 1914* [*Le développement démographique et le problème malthusien sur les territoires polonais sous le pouvoir allemand dans les années 1807 - 1914*], P.D.P., vol. III, 1971, pp. 131 - 133 (graphiques), 140 (tabl. 6).

³³ Cf. l'importante étude de J. T. K r a u s e, *Changes in English Fertility and Mortality, 1781 - 1850*, « The Economic History Review », vol. XI, 1958, n° 1, pp. 52 - 70.

³⁴ Outre ce qu'on appelait l'offrande au profit du curé, il faut compter les frais du transport à l'église souvent fort éloignée et le paiement ou le traitement du parrain et de la marraine, selon qu'il s'agissait des pauvres de l'hôpital local, des parents ou des voisins; la coutume du banquet de baptême est largement attestée par les sources.

obligatoire, les déclarations faites sur ce point par les parents s'éloignaient considérablement, pour telle ou telle autre raison, de la réalité — et cela est vrai encore pour la période de l'entre-deux-guerres¹⁵. N'attachons donc pas trop d'importance aux dépositions de ce genre du XVIII^e siècle, conformes aux ordonnances des synodes. Il convient aussi d'ajouter qu'à l'époque, les naissances atteignaient leur maximum en hiver¹⁶, ce qui rendait difficile et même dangereux le transport des nouveau-nés à l'église, éloignée parfois de plusieurs kilomètres, et incitait les parents à attendre un temps plus clément.

Il est donc probable qu'une partie des enfants décédés tôt n'aient en général pas reçu de baptême à l'église. Quant aux enfants baptisés, un certain nombre d'entre eux ont pu ne pas être inscrits sur le registre paroissial, en raison de la technique d'enregistrement de l'époque. En effet, le prêtre qui donnait le baptême se contentait d'une rapide notice sur son cahier, où il indiquait les données personnelles requises, et qui devait servir de base à l'inscription ultérieure sur le registre. Or, il pouvait fort bien arriver que le curé n'avait pas du tout rédigé cette première notice pour des raisons diverses: soit par oubli, le prêtre étant pressé par d'autres devoirs pastoraux ou désireux de participer aux divertissements profanes que le clergé de l'époque ne cherchait point à éviter; soit par négligence, le paiement exigé n'ayant pas été versé ou pas entièrement; soit, au contraire, par désir de dissimuler l'importance des revenus provenant des sacrements¹⁷. C'est à partir de ces rapides notices rédigées par le prêtre qui avait administré le sacrement, que lui-même ou quelqu'un d'autre, souvent encore moins soucieux d'exactitude, portait en bloc les inscriptions sur le registre paroissial. De l'avis des chercheurs français, spécialistes avertis en la matière, une telle pratique, qui était presque générale, semblait-il, dans la première période de l'enregistrement paroissial en Pologne¹⁸,

¹⁵ Z. Z a r e m b a, *Falszywe zgłaszanie dat urodzin w Polsce* [Les fausses déclarations des dates de naissance en Pologne], dans: *Zagadnienia demograficzne* [Problèmes démographiques], Warszawa 1960, pp. 159 - 172.

¹⁶ Sur ce chapitre, les résultats des recherches polonaises et ouest-européennes sont concordants. Le mouvement saisonnier des baptêmes, tout comme des noces, était probablement déterminé par le rythme des travaux des champs qui absorbaient aussi bien les paroissiens que le curé, obligé lui-même de gérer l'exploitation obtenue à titre de traitement. Le nombre réduit des naissances en décembre s'explique par la continence du carême ou peut-être par la coutume ancestrale de remettre le baptême au Nouvel An.

¹⁷ Théoriquement, un tiers des *iura stolae* devait être destiné à couvrir les besoins de l'Église, sous la surveillance des deux *vitrici* de la paroisse.

¹⁸ Le fait semble être confirmé par de fréquents changements d'écriture et d'encre, témoignant des transferts des registres dans différents locaux, ainsi que par des déplacements occasionnels dans l'ordre chronologique des inscriptions; cf. J. Matu-

remet en doute son exactitude et sa crédibilité. Il est certain en effet que la rédaction en deux temps, tout en rendant peut-être plus lisible l'inscription définitive, augmentait en même temps les risques d'erreur et permettait en outre d'éliminer des notices incomplètes, peu lisibles, égarées ou en quelque sorte annulées³⁹, lorsque l'enfant mourait aussitôt après le baptême (cas très fréquent à l'époque) et que les parents, comme c'était l'habitude, ne voulaient pas faire enregistrer son décès, pour économiser les frais de la sépulture. On peut donc admettre que les actes de baptême enregistrés, source de nos connaissances concernant le niveau de la fécondité à l'époque préstatistique, offrent des informations incomplètes sur les naissances, car: a) une partie des nouveau-nés n'avaient pas été baptisés à l'église, b) une partie des enfants baptisés à l'église, plus restreinte probablement que la précédente, n'avaient pas fait l'objet de l'enregistrement préalable, c) une partie, encore plus réduite sans doute, des premières notices de baptême n'avaient pas été reportées sur les registres paroissiaux.

Deux questions supplémentaires méritent, dans cet ordre d'idées, que l'on y réfléchisse. Conformément aux décisions du concile de Trente, la législation synodale polonaise des XVII^e - XVIII^e siècles avait ordonné sans cesse la tenue de registres paroissiaux; je n'ai cependant trouvé nulle part une motivation ou une justification de l'utilité de cette action⁴⁰. On peut se demander alors si, en s'y soumettant, non sans réticences probablement, comme à toutes les ordonnances qui lui apportaient un travail supplémentaire sans récompense et sans utilité perceptible, le clergé paroissial en comprenait la nécessité et s'il approuvait cette sorte de contrôle institué sur une partie de son activité, de surcroît rentable sans doute. Il est difficile de croire qu'il acceptât de bon coeur le nouveau devoir qui lui était imposé en matière d'enregistrement paroissial et se mit à l'accomplir avec application; on peut plutôt soupçonner le contraire.

L'autre question concerne le contrôle de l'enregistrement paroissial et ses méthodes. La législation synodale ordonnait uniquement que les actes d'état civil soient inscrits « non pas sur des feuilles séparées ou des cahiers, mais sur des registres bien reliés » et c'est ce que les visiteurs du doyenné doivent formellement contrôler. Les signatures des visiteurs ou des doyens,

szewski, *Liber baptisatorum parafii Szubin* [*Liber baptisatorum de la paroisse de Szubin*], « *Studia i Materiały do Dziejów Wielkopolski i Pomorza* » vol. VII, 1960, p. 218.

³⁹ La preuve en est fournie peut-être par les places vides sur les registres des baptêmes, visiblement réservées à des inscriptions qui, pour des raisons inconnues, n'ont pas été faites.

⁴⁰ R. M o l s, *op. cit.*, p. 85 et suiv., en soulignant que la genèse de l'enregistrement paroissial demeure incertaine, cite des opinions qui l'attribuent à des raisons financières ou canoniques.

qui figurent sur les registres paroissiaux depuis la fin du XVII^e siècle, d'abord à des intervalles de quelques années, puis, à partir de 1740, tous les ans ou même deux fois par an, ne témoignent que des contrôles successifs de la tenue du registre⁴¹. De même, les actes de clôture de la visite, dits *decreta reformationis*, ne contiennent qu'une appréciation purement formelle de l'enregistrement, assortie de recommandations touchant la tenue soignée des registres. Il n'en reste pas moins que les longues interruptions, souvent de plusieurs années, qui séparaient les sessions des synodes en Pologne, dans la seconde moitié du XVII^e et au début du XVIII^e siècle, se sont nettement répercutées sur la tenue des registres paroissiaux qui accusent, tant par leur forme que par leur contenu, et jusqu'aux années vingt du XVIII^e siècle, une forte régression, par rapport à la période initiale de l'enregistrement. On peut penser, dans ce contexte, que la sérieuse et générale diminution des inscriptions paroissiales dans la seconde moitié du XVII^e et les deux premières décades du XVIII^e siècle, attribuée jusqu'à présent uniquement à une réelle baisse de la population, provoquée par les deux guerres suédoises et les épidémies qui les avaient accompagnées, était probablement due, pour une grande part, au relâchement de l'organisation ecclésiastique. En étendant cette observation aux années où les chutes soudaines du nombre d'inscriptions de baptême ne trouvent aucune justification objective, on peut attribuer celles-ci non pas à des difficultés conjoncturelles inconnues, mais plus simplement aux carences de l'enregistrement.

Ainsi donc, les données numériques de l'enregistrement paroissial sont-elles en fin de compte une résultante non seulement de réels changements démographiques, mais aussi d'autres facteurs, tels que: étendue de la paroisse, facilité d'accès à l'église par rapport à celle de la paroisse voisine, prospérité des paroissiens, enfin efficience de l'activité pastorale du curé, ses exigences financières en contrepartie des sacrements et son souci d'un enregistrement consciencieux conforme aux ordonnances des synodes et aux recommandations des visiteurs. Il est donc erroné de voir dans la statistique paroissiale des XVII^e - XVIII^e siècles une image fidèle de l'évolution démographique de la paroisse et d'en tirer des conclusions hasardeuses

⁴¹ La seule exception que j'ai rencontrée en dépouillant dix dossiers d'actes paroissiaux est la marque d'étonnement figurant en marge d'un livre des décès, en face de l'inscription *vacat*, en janvier: *ne scio de qua causa potest vacare*. C'est le Centre des archives, des bibliothèques et des musées ecclésiastiques près l'Université catholique de Lublin, qui s'occupe de la reproduction sur microfilm des relations de visites, dispersées dans les archives de diocèse. Cf. B. Kumor, *Przedrozbiorowe wizytacje kościelne jako źródło demograficzne* [Les visites ecclésiastiques d'avant les partages en tant que source de recherches démographiques], P.D.P., vol. II, 1969, pp. 30 - 45; aussi J. Sawicki, *Concilia Poloniae*, vol. I - IX. Wrocław 1946 - 1957.

à propos d'une spécificité démographique locale qui s'explique plus par des inégalités de l'enregistrement que par de réelles différences.

Revenons encore à la question de l'utilité de l'enregistrement paroissial, cette fois du point de vue de son objet, c'est-à-dire des paroissiens. Les extraits des registres paroissiaux étaient, jusqu'au XIX^e siècle, une chose extrêmement rare en Pologne, car, étant donné la facilité avec laquelle on fabriquait des faux, leur valeur juridique était bien plus faible que les dépositions de témoins assermentés. Les tribunaux du XVI^e siècle établissaient l'âge du témoin (de même que son état de fortune, ce qui ajoutait du poids à son témoignage) selon les apparences (*ut apparebat*), à dix années près; on peut donc douter que le témoin lui-même en sût davantage en la matière. Depuis le concile de Trente, le mariage était célébré après trois publications des bans non contestées par les paroissiens; les personnes extérieures à la paroisse devaient, certes, présenter un certificat de leur curé, mais qui attestait leur état de célibataire, confirmé par un serment de témoins, et non leur date de naissance. Il arrivait, quand même, qu'un curé se donnait la peine de rechercher l'acte de baptême de son paroissien, comme en témoignent incidemment les inscriptions complémentaires, mais cela ne fait que confirmer la thèse du caractère incomplet de l'ancien enregistrement des baptêmes.

C'est principalement l'enregistrement des mariages qui revêtait, à notre avis, une importance pratique essentielle. La pratique judiciaire connaissait en effet des cas litigieux où il fallait établir la légalité d'une union. La preuve d'être né d'un mariage légal devait être présentée pour pouvoir adhérer à une corporation ou recevoir les ordres sacrés; de même, le droit de succession favorisait les enfants légitimes. Dans chacun de ces cas, on exigeait non pas un acte de baptême, mais un certificat de naissance d'une union conjugale légitime. La naissance, tout comme le décès, était un fait incontestable, alors que le mariage, eu égard à ses conséquences sociales, devait être légalisé et documenté. Il n'en résulte pas pour autant que l'enregistrement des mariages puisse être considéré comme irréprochable, car, là aussi, il pouvait y avoir des lacunes dues à certaines des raisons évoquées plus haut ou à d'autres, il n'en semble pas moins que cette catégorie d'inscriptions devait être relativement la plus complète⁴².

Ces réflexions théoriques sont corroborées par les résultats des recherches sur l'ancien état civil. Jusqu'en 1607, les registres paroissiaux polonais, tenus presque dans tout le pays depuis la fin du XVI^e siècle, ne pré-

⁴² Le fait que les enregistrements des mariages sont les plus complets a été constaté par: B. Bornstein, *op. cit.*, p. 211; E. Vielrose, *Przyczynek do demografii Galicji i Bukowiny w drugiej ćwierci XIX w.* [Contribution à la démographie de la Galicie et de la Bucovine dans le deuxième quart du XIX^e siècle], «Przegląd Statystyczny», vol. VIII, 1961, p. 149, J. Kowalczyk, *op. cit.*, p. 89 et suiv., 100.

sentent en règle générale aucune valeur statistique. Ce n'est que la lettre pastorale du primat de Pologne, de 1607, qui jette les bases d'un enregistrement plus systématique, soutenu et renforcé, tout au long de la première moitié du XVIII^e siècle, par des décrets synodaux et des visites, qui contribuent ainsi à surmonter les périodes de désorganisations provoquées par les épidémies qui sévissent dans toute l'Europe, dans les années 1624 - 1625 et 1629 - 1630, et dont les horreurs dépassent celles de la guerre. On sait que le seul moyen de défense contre ce fléau le plus terrible de tous consistait à l'époque à fuir les territoires affectés par l'épidémie; le clergé y recourait tout autant que les autres. Rien d'étonnant alors que dans les paroisses particulièrement touchées par l'épidémie l'activité pastorale fût souvent réduite au minimum et l'enregistrement s'y trouvât à plusieurs reprises suspendu⁴⁰. Le rétrécissement considérable du nombre d'inscriptions peut donc correspondre à un dépeuplement temporaire, mais aussi à un relâchement des liens entre les habitants et la paroisse ou à un fonctionnement réduit de celle-ci. De même, l'accroissement du nombre d'inscriptions après l'épidémie peut traduire aussi bien le phénomène bien connu de compensation démographique que des efforts visant à rattraper les retards dans l'activité pastorale et l'enregistrement. Dans cette période initiale de l'enregistrement, qui va jusqu'au milieu du XVII^e siècle, le bilan de la population de la Pologne centrale semble être positif, mais il faut l'attribuer plutôt aux progrès de l'enregistrement qu'à l'accroissement réel de la population⁴¹.

Nous avons déjà évoqué les sept décennies suivantes, période de désastres politiques, de régression économique, de décroissance incontestable de la population, à la suite des guerres et des épidémies; cependant, comme on assiste en même temps à une nette dégradation de l'enregistrement paroissial, il est permis de penser que les pertes de la population soient en réalité moins graves que ne le fait croire l'analyse des registres et, à plus forte raison, des sources fiscales de l'époque. De même, l'accroissement incontestable de la population que l'on relève à partir des années vingt du

⁴⁰ Dans les registres relativement bien tenus de la paroisse de la ville de Łomża, dont le personnel comptait dix personnes environ, l'interruption provoquée par la peste de 1624 - 1625 avait duré plus de huit mois, pour les inscriptions des baptêmes (29 juin 1624 - 6 mars 1625), et six mois et demi, pour celles des mariages (16 juillet 1624 - 26 janvier 1625).

⁴¹ I. Gieysztor, *Badania nad historią zaludnienia Polski [Recherches sur l'histoire du peuplement de la Pologne]*, K.H.K.M., vol. XI, 1963, p. 545. Pour la chute catastrophique des chiffres de population à la suite des pestes des années vingt et trente du XVII^e siècle, v.: E. Le Roy Ladurie, *Les paysans de Languedoc*, Paris 1966, p. 422 et suiv.; J. N a d a l, *Travaux récents sur l'histoire de la population espagnole (XVI^e - XIX^e siècle)*, « Annales de Démographie Historique », 1965, p. 245 et suiv.

XVIII^e siècle, en même temps que l'amélioration de l'enregistrement due à une rénovation de l'administration ecclésiastique, s'effectuent sans doute bien plus lentement que ne l'indiquent les données paroissiales⁴⁵. Bref, la convergence de l'accroissement de la population et de l'amélioration de l'enregistrement incite à une évaluation démesurée des transformations démographiques, et c'est là un facteur dont il convient de tenir compte dans les recherches ultérieures.

Rappelons donc une fois encore les principales carences de l'enregistrement paroissial des XVII^e - XVIII^e siècles, en tant que source d'information: a) nombre d'inscriptions chroniquement inférieur aux chiffres réels des décès, des naissances et peut-être aussi des mariages, b) interruptions périodiques liées aux conjonctures défavorables, c) déficiences d'enregistrement de longue durée, dues aux défauts d'organisation. Puis, posons la question: quel est le procédé de recherches qu'il convient d'adopter devant des matériaux statistiques à tel point incertains? Si l'on peut s'apercevoir du premier coup d'oeil que les registres paroissiaux des XVII^e - XVIII^e siècles, même ceux qui nous sont parvenus dans un état relativement complet, sont rédigés d'une façon peu soignée (inscriptions difficiles à déchiffrer, souvent non datées ou n'obéissant pas à l'ordre chronologique), il est douteux qu'ils puissent présenter la moindre valeur pour la statistique démographique. On peut s'en persuader aisément en dénombrant les inscriptions des baptêmes et des mariages de n'importe quelle décennie de la seconde moitié du XVIII^e siècle⁴⁶. La division des chiffres moyens des baptêmes par les chiffres moyens des mariages, c'est-à-dire le coefficient B/M donne alors habituellement un résultat situé au-dessous de 4, ce qui, après l'inventaire d'une telle masse de documents paroissiaux (qui peut au demeurant s'avérer utile à d'autres recherches, généalogiques par exemple), nous fait renoncer à l'exploitation de cette source pour les besoins de la statistique démographique.

Les seuls groupes de registres paroissiaux de cette époque qui méritent une étude plus détaillée sont ceux pour lesquels l'épreuve B/M donne

⁴⁵ C'est surtout à partir des années quarante du XVIII^e siècle que des inscriptions plus soignées et plus lisibles, des formulaires paroissiaux plus détaillés et un début d'enregistrement des décès des enfants permettent de mieux contrôler l'intégralité des inscriptions et, partant, d'aboutir à des résultats plus solides. Déjà J. Graunt, arithméticien politique anglais de la seconde moitié du XVII^e siècle, avait découvert que la poussée des mariages, des naissances et des décès, caractéristique de son temps, s'expliquait par un meilleur enregistrement.

⁴⁶ Les inscriptions antérieures sont moins lisibles et presque sûrement moins complètes.

comme résultat environ 5⁴⁷. Presque toujours, ces registres se distinguent aussi par leur forme extérieure bien plus soignée; s'il arrive toutefois qu'un groupe de registres désigné à l'étude statistique révèle par intermittence des négligences de forme, qui vont le plus souvent de pair avec des carences d'enregistrement, il vaut mieux réduire au minimum l'analyse détaillée de la statistique de cette période⁴⁸. Et comment se comporter avec les matériaux ne soulevant pas de doute sérieux quant à leur intégralité? Pour ne pas être soupçonné de subjectivisme dans la critique de la valeur d'une telle source, et aussi pour en faciliter l'exploitation future qui pourrait employer d'autres méthodes de recherches, il faudrait commencer par une présentation liminaire des nombres annuels d'inscriptions de chacune des trois séries, c'est-à-dire des mariages, des baptêmes et des décès, selon un double système: chronologique, par mois, et territorial, par localités. C'est ainsi que l'apparition d'une interruption de quelques mois dans l'enregistrement permettra d'expliquer la baisse du nombre annuel des inscriptions; de même, le regroupement des données selon les localités faisant partie de la paroisse permettra d'apercevoir des absences intermittentes d'inscriptions pour certaines d'entre elles, en même temps que de découvrir, le cas échéant, des inscriptions provenant des localités qui n'appartenaient pas à la paroisse⁴⁹.

⁴⁷ L'indice B/M d'environ 5 est confirmé par la statistique de la Silésie prussienne, dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, et du Royaume de Pologne, après 1870; cf. T. Ładogórski dans: *Historia Śląska [L'histoire de la Silésie]*, vol. II, 1^{ère} partie, Wrocław 1966, p. 25; A. Krzyżanowski, K. Kumanięcki (*Statystyka Polski [La statistique de la Pologne]*, Kraków 1915, pp. 74 - 76) donnent des indices de mariages et de naissances qui permettent de déduire l'indice B/M; Z. Sulowski (op. cit., p. 85) signale un niveau tout aussi élevé de l'indice B/M dans une vingtaine de paroisses de la région de Lublin dans les années 1741 - 1750. La proportion de cinq naissances par couple constitue le minimum susceptible de compenser plus de 50% des décès survenant avant l'âge pubertaire et à la suite de la haute mortalité épidémique. Les recherches françaises sur les registres paroissiaux des XVII^e - XVIII^e siècles confirment cet indice pour l'ensemble des couples; les familles complètes comptaient en moyenne six enfants au moins. Cf. L. Henry, *Une richesse démographique en friche: les registres paroissiaux*, « Population », 1953, p. 287; P. Goubert (op. cit., p. 37) donne, pour 23 paroisses de la seconde moitié du XVII^e siècle, l'indice 5,04 avec des oscillations allant de 4,44 à 5,75; R. Baehrel (op. cit., p. 278) établit la valeur de l'indice B/M, pour les années 1781 - 1790, à 5,11 - 6,02.

⁴⁸ En se contentant des seules moyennes quinquennales ou décennales (en fonction des matériaux disponibles et du caractère de l'époque) ou en réduisant l'étude aux familles sélectionnées, plus aisées d'habitude et qui laissent augurer un meilleur enregistrement.

⁴⁹ De même qu'à l'échelle du diocèse ou du doyenné, une mauvaise tenue des registres de quelques paroisses suffit à infléchir la statistique globale, de même, à l'échelle de la paroisse, des inscriptions irrégulières d'un seul hameau suffisent à abaisser les chiffres d'ensemble; cf. I. Gieysztor, *Niebezpieczeństwa ... [Les dangers ...]*, p. 591, note 182.

Au stade suivant, le traitement de la statistique paroissiale consiste, comme on le sait, à calculer les moyennes décennales ou quinquennales de chacune des trois séries évoquées, pour les confronter mutuellement, ce qui permet, comme nous l'avons déjà indiqué, de vérifier l'intégralité de l'enregistrement des décès et des baptêmes, et aussi pour dégager les traits particuliers du développement de la population de la paroisse. Puisque même les plus élevées d'entre les données annuelles ne sont probablement pas complètes, je ne pense pas que la solution juste soit celle qui consiste à relever, selon des vues subjectives, les données manifestement trop basses ni à réduire leur importance par l'application de moyennes mobiles (qui rabaisent les données les plus élevées, quoique pas autant que les moyennes arithmétiques). Je pencherais plutôt pour une autre solution: baser la moyenne sur des données se rapportant à un nombre d'années plus réduit, mais qui, étant élevées, soulèvent moins de doutes, ainsi que sur celles d'entre les données plus basses dont le niveau est soit justifié par des calamités naturelles d'une portée locale ou plus vaste, soit confirmé par une notice appropriée figurant sur le registre paroissial⁵⁰.

Si, ce qui est peu probable, l'indice B/M, déduit du rapport des moyennes décennales ou quinquennales, parvient pour un temps, dans une des paroisses étudiées, à atteindre environ 5, chiffre qui constitue le critère de l'intégralité des données relatives aux naissances, la moyenne des baptêmes de cette période pourra servir de point de départ à une évaluation approximative de la population de la paroisse en question. Lorsque l'indice B/M est inférieur à 4,5 — et c'est probablement la majorité des cas — il faudra prendre pour base d'évaluation la moyenne des mariages⁵¹.

Il ne semble pas, en effet, que l'on puisse parvenir à des résultats convaincants, dans les recherches sur l'état civil aux XVII^e - XVIII^e siècles, en utilisant, comme on l'a fait jusqu'à présent à l'instar de la démographie contemporaine, les moyennes des mariages et des baptêmes en relation avec les chiffres estimés de la population, pour définir les indices locaux de mariages et de natalité (la mortalité n'entrant pas en jeu, vu les déficiences évidentes de l'enregistrement des décès). En effet, si la valeur des

⁵⁰ A. Krzyżanowski, K. Kumanięcki, *op. cit.*, p. 74 et suiv. Il faudrait par exemple éliminer des calculs les données qui, pour des raisons inexplicables, sont inférieures à celles des années de peste ainsi que les chiffres des baptêmes qui baissent simultanément avec les chiffres des décès.

⁵¹ On ne peut pas baser en général les évaluations de la population sur la moyenne des mariages, plus correctes que celles des baptêmes (meilleur enregistrement, stabilité plus assurée), parce que le nombre de ces sacrements dans les petites paroisses est extrêmement réduit, ce qui pourrait entraîner des déformations propres aux petites agglomérations. En effet, la différence d'une unité dans la moyenne des mariages entraîne, dans l'évaluation de la population, une différence non négligeable d'environ 100 habitants.

dénombrements de la population, datant du XIX^e siècle, est jugée et corrigée à partir des données du mouvement naturel⁵², que dire de la valeur des évaluations démographiques fondées sur des sources fiscales, des inventaires, des relations de visiteurs ecclésiastiques, voire des dénombrements effectués par l'Église ou l'État à la fin du XVIII^e siècle. Il est pourtant hors de doute que, des trois valeurs considérées: la dividende, c'est-à-dire le nombre moyen de mariages, de baptêmes ou de décès (incertain parce que vraisemblablement incomplet), le diviseur, c'est-à-dire les effectifs de la population (encore moins certains), c'est la troisième valeur, le quotient, c'est-à-dire les indices de mariages, de naissances et de décès, qui est le plus sûr, étant à peu près connu. Les chercheurs français aussi bien que polonais évaluent ces indices, dans les conditions de la démographie presque naturelle de type rural (agricole), respectivement, à 8 - 10 pour mille, 40 - 50 pour mille et 30 - 50 pour mille⁵³. Je ne nie pas qu'il ait pu y avoir, au cours des XVII^e et XVIII^e siècles, des différences locales relativement peu importantes⁵⁴; mais je ne crois pas à une spécificité prononcée de la démographie paroissiale naturelle, déterminée avec précision, par exemple par le rapport du nombre moyen des baptêmes (toujours plus bas que le nombre réel des naissances) aux effectifs hautement hypothétiques de la population. J'admettrais volontiers l'existence de traits spécifiques d'une paroisse où l'on constaterait, sans l'apport de villages extérieurs, plus, et non pas moins de cinq naissances en moyenne par couple nouveau; à ce jour, toutefois, les recherches polonaises n'en ont découvert aucune. Les faibles différences que l'on observe tant sur le plan territorial que chronologique dans les indices des mariages ou des naissances, calculées selon des données incertaines relatives au mouvement et

⁵¹ Les évaluations démographiques fondées sur les chiffres des naissances ou des décès étaient déjà largement utilisées par les arithméticiens politiques du XVII^e et du XVIII^e siècle; v. I. G i e y s z t o r, *Badania demograficzne ... [Recherches démographiques ...]*, p. 115. Les chercheurs polonais les connaissaient, eux aussi, depuis longtemps; cf. H. G r o s s m a n, *Struktura społeczna i gospodarcza Księstwa Warszawskiego na podstawie spisów ludności 1808 i 1810 r.* [*La structure sociale et économique du Duché de Varsovie à la lumière des recensements de 1808 et 1810*], Warszawa 1925, p. 34; récemment B. K a c z m a r s k i, *Ocena spisów ludności na Śląsku z pierwszej połowy XIX w.* [*Analyse des recensements de population en Silésie dans la première moitié du XIX^e siècle*], P.D.P., vol. I, 1967, p. 38 et suiv.; T. Ł a d o g ó r s k i, dans: *Historia Śląska [L'histoire de la Silésie]*, vol. II, 1^{ère} partie, p. 26 et suiv.; vol. II, II^e partie, p. 86 et suiv.

⁵² Cf. I. G i e y s z t o r, *Niebezpieczeństwa ... [Les dangers ...]*, p. 593, note 187.

⁵⁴ Surtout lorsqu'il s'agit des agglomérations paroissiales statistiquement peu importantes et des structures qui diffèrent sur le plan social, économique, professionnel, urbain, rural, sur le plan aussi de migrations se repercutant sur la pyramide d'âge.

à l'état de la population, n'ont, à mon avis, aucune importance⁵⁵. Quant aux déviations plus marquées, tendant pour la plupart à dépasser les normes évoquées, elles témoignent simplement d'une sous-estimation des effectifs de la population; elles viennent attester une fois de plus que c'est grâce, précisément, à l'enregistrement paroissial — en dépit de toutes ses imperfections — que notre connaissance du mouvement de la population dépasse de loin nos informations sur ses effectifs.

Ainsi donc, la connaissance, ne serait-ce qu'approximative, de l'état de la population à l'époque préstatistique, est-elle pour l'historien une affaire de première importance et c'est de là que vient l'intérêt porté depuis quelque temps aux sources paroissiales; celles-ci offrent en effet des possibilités d'évaluer les chiffres de la population d'une façon incontestablement plus sûre que les sources fiscales traditionnelles. L'évaluation du potentiel démographique des territoires plus ou moins vastes, par différentes tranches chronologiques, devient de plus en plus nécessaire, au fur et à mesure que l'on voit s'accélérer et s'épanouir les recherches économiques et sociales (l'histoire de la consommation, par exemple, envisagée sous l'angle de la stratification sociale), de même que l'étude historique de l'organisation militaire ou de la culture (par exemple, l'histoire de l'enseignement, de l'écriture, de la médecine, de l'Église); toutes les disciplines évoquées exploitent à fond les évaluations démographiques existantes et en attendent avec impatience de plus précises. Il convient évidemment de continuer simultanément les intéressantes initiatives visant à dégager, des registres paroissiaux, des tendances démographiques à longue échéance, notamment à la lumière de réserves soulevées plus haut.

Que peuvent nous apporter les évaluations démographiques approximatives, limitées en général à une seule paroisse? Le destin politique de notre pays, si souvent et si profondément dévasté par les guerres, nous a privé de la possibilité de choisir au sort les objets de recherches, méthode que les statisticiens recommandent et que les historiens contestent⁵⁶. Quant à l'importance de la paroisse à étudier, les démographes français conseil-

⁵⁵ En analysant les oscillations de l'indice de natalité, qui avaient précédé sa baisse durable, consécutives à la diminution de la mortalité (sur les territoires de la Pologne centrale jusqu'au XX^e siècle), il faudrait tenir compte également de deux facteurs contradictoires. L'amélioration de l'enregistrement du mouvement de la population pouvait, au premier stade, influencer sur l'accroissement du taux des naissances, alors que, plus tard, l'amélioration de l'enregistrement de l'état de la population pouvait provoquer une baisse de ce taux.

⁵⁶ Le choix au sort des dossiers d'actes paroissiaux pour les recherches démographiques, méthode adoptée par l'I.N.E.D., qui a fait l'objet des critiques de R. B a e h r e l (*Sur des communes échantillons*, « Annales E.S.C. », 1960, p. 702 et suiv.), a été défendu, dernièrement, par J. D u p a q u i e r (*Sur la population française au XVII^e et au XVIII^e siècle*, « Revue Historique », 1968, p. 45 et suiv.).

lent d'en choisir des dimensions moyennes, pour éviter à la fois les déformations propres aux agglomérations statistiques trop petites et la complexité des grands centres urbains dont on sait que le bilan démographique est fonction moins du mouvement naturel que des migrations fort difficiles à saisir sur le plan statistique. Dans les conditions polonaises, on peut, en s'appuyant sur les expériences recueillies jusqu'à présent, recommander plus particulièrement des paroisses mi-urbaines mi-rurales, qui comptaient 1000 - 3000 habitants vers la fin du XVI^e siècle et à la charnière du XVIII^e et du XIX^e siècle. De tels centres, souvent à caractère de district ou de résidence, pouvaient offrir à leurs curés des traitements convenables et de plus en plus élevés, susceptibles d'attirer un personnel qualifié; ils réunissaient en même temps, en raison de leurs fonctions administratives ou économiques, nombre de gens suffisamment instruits et influents pour veiller sur un développement convenable de l'organisation paroissiale. Pour toutes ces raisons, les registres de ces paroisses devraient contenir des informations relativement les plus proches de la réalité révolue⁸⁷.

Pour ce qui concerne les différences que l'on relève entre les évaluations démographiques basées sur les sources paroissiales et celles qui reposent sur les sources fiscales, l'analyse de leur caractère et de leur importance (effectuée séparément pour les villes et les villages) n'aura, certes, qu'une signification limitée aux paroisses étudiées et qui dépendra de la valeur des deux types de documentation; on peut cependant ne pas perdre l'espoir qu'une confrontation d'ensemble des résultats des recherches méthodologiquement correctes permettra d'approfondir la critique des sources fiscales et de leur utilité pour les évaluations démographiques⁸⁸. Une partie de ces matériaux sera vraisemblablement jugée sans valeur et éliminée, mais il se peut que le reste résistera à l'épreuve de la vérification; peut-être, les estimations traditionnelles basées sur ces documents s'avèreront-elles plus ou moins concordantes avec celles calculées à partir des registres paroissiaux ou du moins garderont-elles une certaine utilité, après avoir été corrigées selon des indices approximatifs valables pour des étendues territoriales plus vastes et découvertes au cours des prospections ultérieures. C'est une supposition que ne pourra confirmer ou infirmer que la continuation des recherches sur les livres paroissiaux et l'immense effort

⁸⁷ Les évaluations démographiques établies à partir de ces paroisses ne manqueront pas d'enrichir également l'histoire de différents centres urbains, en appuyant largement les recherches régionales qui sont actuellement chez nous en plein essor.

⁸⁸ Cf. I. Gieysztor, *Zródła i szacunki w badaniach osadnictwa i demografii Polski XVI i XVII w.* [*Sources et évaluations dans les recherches sur l'habitat et la démographie de la Pologne du XVI et du XVII^e siècle*], K.H.K.M., vol. X, 1962, p. 575 et suiv.

qu'elle requiert sera par la même occasion largement compensé par une connaissance détaillée du passionnant mécanisme démographique à l'époque de la reproduction naturelle.

Pour éviter un gaspillage de temps, il faudrait peut-être réduire le vaste programme de recherches structurales, copié sur la démographie contemporaine, et orienter les travaux concernant les XVII^e - XVIII^e siècles en fonction de l'information disponible et de la valeur de l'enregistrement paroissial, soigneusement vérifiée au préalable. Il semble aussi nécessaire, malheureusement, de limiter l'étude des collectivités familiales aux familles complètes et nombreuses⁵⁹, pour éviter de sérieux défauts de l'enregistrement liminaire ou des difficultés d'identification. L'expérience prouve en effet qu'il y a une relation très nette entre le nombre des enfants enregistrés et la situation matérielle des parents. Toutefois, dans les conditions de la démographie naturelle, cette relation ne correspond pas à la réalité: les intervalles plus ou moins longs entre les baptêmes des enfants des familles pauvres témoignent non pas d'une natalité inférieure, comme on le croit à tort habituellement, mais plutôt d'un enregistrement incomplet, lié vraisemblablement à une plus forte mortalité infantile⁶⁰. Nous ne saurons donc jamais exactement « quel était, dans différents pays et à différentes époques, l'impact des privilèges sociaux sur l'espérance de vie et celui de l'injustice, sur l'espérance de mort »⁶¹. En tout cas, pas pour la Pologne d'avant le milieu du XVIII^e siècle, puisque les sources de cette époque gardent un silence quasi absolu sur le facteur principal de la mortalité, les innombrables décès d'enfants, tant parmi les riches que parmi les pauvres. On trouve en revanche bien plus souvent pour les familles pauvres que pour les riches la seule trace d'une existence instantanée de la plupart des enfants, sous forme d'intervalles irréguliers entre les rares baptêmes de leurs frères et soeurs qui ont peut-être eu la chance de vivre plus longtemps.

Pour assurer la progression des recherches démographiques polonaises sur l'époque préstatistique, l'essentiel est, semble-t-il, de comprendre l'importance des lois qui régissent le développement de l'état de la population

⁵⁹ E. Gautier, L. Henry (*La population de Crulai, paroisse normande*, Paris 1958, p. 575 et suiv.) limitent leurs recherches sur les intervalles intergénétiqes aux familles comptant au moins six enfants.

⁶⁰ Cf. I. Gieysztor, *Niebezpieczeństwa ... [Les dangers ...]*, p. 596, notes 203 - 204; S. Szulc, S. Fogelson, *Badania nad rozrodnością w Polsce [Recherches sur la natalité en Pologne]*, Warszawa 1933, p. 17.

⁶¹ W. Kula, *Problemy ... [Problèmes ...]*, p. 470; E. Rosset, *Umieralność niemowląt a problem długowieczności [La mortalité des enfants et le problème de la durée de vie]*, « *Studia Demograficzne* », vol. X, 1966, p. 8.

et de son mouvement naturel⁶², en tant que critère fondamental de la valeur des statistiques de population historiques. Méconnaître ces lois, manquer de vigilance face aux erreurs et déformations des sources, conduit à prendre pour réalité toutes les illusions que peut créer un enregistrement incomplet.

La fécondité naturelle caractérise encore les masses populaires de notre pays tout au long du XIX^e siècle. Pourquoi ne pas mettre à profit ce retard d'évolution par rapport à l'Europe occidentale en exploitant le modèle démographique qui se dégage des statistiques du XIX^e siècle, statistiques accessibles et intelligibles en même temps que largement supérieures aux précédentes? Une interprétation perspicace des registres paroissiaux ruraux du XIX^e siècle peut nous donner la clé des recherches efficaces sur l'état et le mouvement de la population aux XVII^e - XVIII^e siècles.

Il est d'autre part indispensable de suivre avec attention les progrès de la démographie d'autres pays européens dont les recherches appliquent des méthodes de prospection modernes, tout en disposant d'une base de sources plus large et de plus grandes possibilités financières⁶³. Dans des cas où une analogie de structure ou d'évolution pourra être constatée avec certitude, rien ne nous empêche de bénéficier de certains résultats de détail qui peuvent nous être utiles. Nous pouvons de même tirer de grands avantages de l'essor prodigieux des explorations démographiques portant sur les pays sous-développés d'outre-mer; elles révèlent souvent d'étonnantes ressemblances avec la situation démographique en Pologne aux XVII^e - XVIII^e siècles. En assimilant et en exploitant pour nos propres besoins certaines réalisations de ces deux orientations des recherches démographiques mondiales, nous ferons de notre mieux pour participer à l'accumulation de matériaux en vue de construire la science de la population.

(Traduit par Roman Kornecki)

⁶² Par exemple, grâce aux structures d'âge élaborées par E. Vielrose, *Elementy ruchu naturalnego ludności [Éléments du mouvement naturel de la population]*, Warszawa 1961, p. 55; les tables de mortalité, les indices démographiques corrects pour certains pays et certaines époques et leurs corrélations, sont devenus des instruments de base du démographe historien. Cependant le chercheur devrait se méfier de synthèses numériques répétant, sans sélection et sans indication de sources, des résultats des recherches erronés, ce qui risque d'affecter la crédibilité d'autres informations statistiques qu'elles invoquent. Cf. l'incroyable table de l'espérance de vie des nouveau-nés anglais au Moyen Age (calculée par J. C. Russell, 1948, pour les aristocrates) dans *Raum und Bevölkerung in der Weltgeschichte*, vol. II, Würzburg 1955, Ploetz-Verlag, p. 23.

⁶³ Ne serait-ce que par la chronique des activités scientifiques et de la bibliographie en Pologne et à l'étranger, publiée dans P.D.P. et par des rubriques analogues des « Annales de Démographie Historique » et des périodiques anglais: « Population Studies », « The Economic History Review »; cf. *Démographie, tendances actuelles et organisation de la recherche 1955 - 1965*, Paris 1966.